

LA BIBLE ET LES DROITS DE L'HOMME

Introduction

Le concept des Droits de l'Homme fait partie des valeurs de notre société occidentale actuelle.

Quand on dit « Droits de l'Homme », on fait référence immédiatement à :

* la DDHC de 1789 (adoptée le 26 août 1789)

* la DUDH de 1948 (adoptée le 10 décembre 1948).

Quand on dit « Bible », on fait référence à un livre, à un objet culturel, qui est témoin de son époque et qui peut donc nous apporter le reflet de ce qu'on pensait en ce temps-là en matière de science, d'histoire, de droit, etc... Or, n'oublions pas que l'histoire biblique couvre une période de 2 000 ans environ, ce dont il faut tenir compte. Bien plus, cette Bible n'est pas seulement un objet culturel incontournable, qui a marqué toute notre civilisation, mais c'est aussi, pour beaucoup de gens dans le monde entier, un livre de foi et de spiritualité, notamment pour les Juifs et les chrétiens.

Alors, comment mettre les 2 en relation : la Bible et les Droits de l'Homme ?

Plusieurs pistes se sont ouvertes devant moi quand j'ai commencé à aborder cette question, mais je ne pouvais pas, bien entendu, les suivre toutes, compte tenu du caractère restreint de mon exposé de ce soir... Mais je vais vous les indiquer tout de même :

* J'aurais pu prendre la piste biblique : essayer de trouver dans la Bible des notions ou des réalités qui correspondent à ce que nous appelons aujourd'hui les Droits de l'homme.

* Il y avait aussi devant moi, prometteuse, une piste historique : puisque les Etats Généraux (1789), puis l'Assemblée nationale constituante (1789-1791) comportaient dans leurs rangs des protestants et même des pasteurs, et puisque la DDHC de 1789 a été écrite par une petite équipe dont le pasteur Rabaut-Saint-Etienne faisait partie, on peut légitimement penser que leur culture biblique a joué un rôle au moment de la rédaction de ce texte. En tout cas, Rabaut Saint-Etienne souhaitait des phrases assez nettes pour qu'elles "devinssent l'alphabet des enfants"¹.

* Enfin, il y aurait aussi une piste qui partirait de notre société actuelle et qui permettrait de se poser cette question : peut-on mettre en harmoniques certains textes bibliques et certains articles de la DUDH ? C'est cette piste que je vous propose d'explorer aujourd'hui.

Alors, certains pourraient avoir des préventions par rapport à une telle démarche : ne court-on pas le risque de transposer dans la Bible des concepts qui lui sont étrangers ? Ou bien ne va-t-on pas donner à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 une dimension religieuse sur laquelle ses auteurs étaient plutôt réservés ?

Rassurez-vous, il n'est pas question de faire des amalgames entre le passé et le présent, entre les tables de la Loi et la Déclaration de 1948 (cf. illustrations).

⁽¹⁾ Marianne CARBONNIER-BURKARD (« Le rôle du protestantisme français dans la genèse des Droits de l'homme (XVI^e-XVIII^e siècle) », *Positions luthériennes*, 37^e année, n° 4, octobre-décembre 1989, p. 340-350)



A mes yeux, il ne s'agit pas tellement de comparer des textes que de découvrir un dynamisme profond dans lequel l'Humanité a peu à peu découvert, défendu, précisé et formulé ses droits. On pourrait donc parler de l'émergence des Droits de l'Homme, d'une part dans l'histoire biblique et, d'autre part dans notre Histoire. Ces deux étapes ne recouvrent pas toute l'histoire de l'Humanité, mais elles en constituent deux moments privilégiés.

Peut-on parler des Droits de l'Homme dans la Bible ?

1. Enquête sur une expression

Le mot « Droit » apparaît 226 fois (207 dans l'Ancien Testament ; 19 dans le Nouveau Testament). Mais l'expression « Droits de l'Homme » apparaît-elle dans les écrits bibliques ? Les préoccupations sociales et législatives d'un certain nombre d'écrits bibliques rendent cette question plausible.

En effet, les cinq premiers livres de la Bible comportent des codes de loi importants qui essaient de structurer la vie du peuple, ainsi qu'un vocabulaire législatif abondant. Plusieurs codes structurent les écrits et marquent la vie du peuple. Le Décalogue (les Dix Commandements) donne des prescriptions morales fondamentales (Exode 20/2-17, Deutéronome 5/6-21). Le Code de l'alliance indique comment vivre concrètement l'alliance du Sinaï dans une société encore peu organisée (Exode 21/1 à 23/19). Le Code deutéronomique s'adresse à une population sédentarisée et vivant dans une société centralisée, au temps de la royauté (Deutéronome 12-26). La Loi de sainteté, œuvre des prêtres, se caractérise par son aspect moral et rituel et témoigne de la société théocratique du temps suivant le retour de l'exil (Lévitique 17-25). — Cf. conférences sur « L'alliance ».

Concernant le vocabulaire législatif, certains termes sont d'origine religieuse comme la loi (la *torah*), reçue au Sinaï ou les réponses divines (*'édot*). D'autres ont un caractère davantage juridique comme les jugements ou les coutumes (*mishpatim*), les décrets (*hoqqim*) ou les cas (*debarim*). D'autres termes ont une connotation morale importante comme les conseils (*'èsot*) ou les commandements (*miçwah*). — Cf. Psaume 119.

Mais trois mots utilisés au singulier — la Loi (*torah*), le Jugement (*mishpat*) et la Parole (*dabar*) — prennent souvent un sens très profond signifiant Dieu se révélant aux humains, comme en Deutéronome 30/14 : « La Parole est tout près de toi, elle est dans ta bouche et dans ton cœur pour que tu la mettes en pratique ».

Dans la traduction française de la Bible, on parle souvent de « droit ». Il s'agit d'habitude de la traduction d'un des termes signalés ci-dessus. Parfois cependant, c'est le traducteur qui introduit le mot en vue de la compréhension : ainsi, là où le texte hébreu dit simplement « ton aïnesse », le traducteur précise « ton droit d'aïnesse » (Genèse 25/31) pour une meilleure compréhension par le lecteur d'aujourd'hui.

Mais qu'en est-il des Droits de l'Homme ? Il faut nous résigner : l'expression « Droits de l'Homme » est inexistante dans la Bible, même si le droit et la justice y sont souvent liés (Genèse 18/19, Psaume 89/15). Cette absence n'est pas un hasard ; c'est le signe que la notion des Droits de l'Homme avec son caractère d'universalité n'a pas encore émergé.

2. Violation des Droits de l'Homme dans la Bible

Par contre, on trouve dans la Bible des exemples de violation des droits élémentaires qui apparaissent à maintes pages de l'Ancien et même du Nouveau Testament. Parfois ces violations sont simplement relatées. Parfois elles sont condamnées. Mais il arrive aussi qu'elles soient justifiées théologiquement ou inscrites dans la loi. Rien ne sert de fermer les yeux : dans la Bible le sang coule, des esclaves sont vendus, des femmes sont regardées comme inférieures aux hommes.

3. Affirmation des Droits de l'Homme dans la Bible

Le lecteur peut aussi changer de lunettes. Au lieu de s'attarder sur les violations des Droits de l'Homme, on peut chercher comment, dans l'histoire du peuple de la Bible et dans le texte biblique, des Droits de l'Homme sont peu à peu affirmés. La récolte sera riche et il sera aisé de défendre la thèse d'une Bible championne des Droits Humains, tout en sachant qu'on est loin de la conception des Droits de l'Homme tels que nous les connaissons aujourd'hui. En effet, si l'expression abstraite est absente, on retrouve dans la Bible de fréquentes affirmations concrètes et engagées sur le droit du pauvre, de la veuve, de l'orphelin et même de l'étranger. Que de fois à travers ses pages le pauvre est défendu, l'opprimé écouté et libéré, le droit des sans-droits affirmé !

4. Utilisation actuelle de la Bible concernant les Droits de l'Homme

Arrêtons-nous à deux exemples précis...

a) L'UNESCO cite la Bible

En 1968, à l'occasion du 20^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, l'UNESCO a publié une Anthologie mondiale de la liberté ⁽²⁾. Cet ouvrage présente 1103 textes venus de tous horizons et de tous âges. Dans sa préface, René Maheu écrit : « Nous vîmes s'ouvrir, en quelque sorte de lui-même, le large éventail des thèmes qui ont inspiré la Déclaration Universelle... Il fallut bien sûr choisir. Mais le choix a été dominé par le souci de n'en exclure aucun thème majeur et de refléter fidèlement, fût-ce sommairement, la diversité totale des envois... Mais c'est encore trop peu pour prétendre traduire la véritable odyssee de la conscience humaine. Les gémissements ou les cris qu'on percevra dans ces pages n'émanent jamais des victimes les plus misérables. Celles-ci ont été tout au long des âges muettes... En ce moment même, des millions d'êtres humains, nos semblables, accablés ou révoltés nous attendent, toi et moi ».

Les grandes articulations de l'Anthologie concernent l'homme, le pouvoir, les limites du pouvoir, la liberté civile, la vérité et la liberté, les droits sociaux, la liberté concrète, l'éducation, la science et la culture, la servitude et la violence, le droit contre la force, l'identité nationale et l'indépendance,

⁽²⁾ *Le Droit d'être un homme, Anthologie mondiale de la liberté*, Recueil de textes préparé sous la dir. de Jeanne HERSCH, Paris, UNESCO/Lattès, 1968, 588 pages.

l'universalité, les sources et les fins. Parmi les 1103 textes présentés dans cet ouvrage apparaissent 38 citations bibliques — 29 de l'Ancien Testament, 9 du Nouveau. La lecture d'un tel ouvrage permet d'enraciner les Droits de l'Homme dans le patrimoine de l'Humanité et, entre autres, dans la Bible qui en fait partie.

b) Relecture de la Déclaration Universelle

On peut aussi partir de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 et voir comment les différents articles sont en harmonie avec certains aspects du message biblique. Ainsi « la révolte comme suprême recours contre la tyrannie » (Préambule) peut être regardée comme se situant dans la ligne de la libération des esclaves de l'Egypte, une libération réussie dont les récits (bien que parfois tardifs) nous rejoignent.

Quelques exemples...

ARTICLE PREMIER — Egalité, fraternité, dignité
Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.
<i>« Dieu dit enfin : Faisons les êtres humains, qu'ils nous ressemblent vraiment !... Dieu créa les êtres humains à sa propre ressemblance ; il les créa homme et femme » (Genèse 1/26-27).</i>
<i>« Il n'y a donc pas de différence entre les Juifs et les non-Juifs, entre les esclaves et les hommes libres, entre les hommes et les femmes ; vous êtes tous un dans l'union avec Jésus-Christ » (Galates 3/28).</i>
Le premier personnage de la Bible n'est ni chrétien ni juif. C'est Adam, mot qui signifie l'Homme et l'Humanité (Genèse 1/26). Jésus se présente comme le Fils de l'Homme (Marc 8/31). Dans la description du Jugement dernier, il proclame que tout homme nécessaire est à identifier avec lui (Matthieu 25/40).
Les Etats participants respectent l'égalité de droits des peuples... (Acte final d'Helsinki, principe VIII)
Dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales, les Etats participants agissent conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et à la Déclaration universelle des droits de l'homme. (Acte final d'Helsinki, principe VII)

ARTICLE 5
Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
<i>« Alors Pilate leur libéra Barabbas ; il fit frapper Jésus à coups de fouet et le livra pour qu'on le cloue sur une croix. Les soldats de Pilate emmenèrent Jésus dans le palais du gouverneur et toute la troupe se rassembla autour de lui. Ils lui enlevèrent ses vêtements et lui mirent un manteau rouge. Puis ils tressèrent une couronne avec des branches épineuses, la posèrent sur sa tête et placèrent un roseau dans sa main droite. Ils se mirent ensuite à genoux devant lui et se moquèrent de lui en disant : « Salut, roi des Juifs ! ». Ils crachaient sur lui et prenaient le roseau pour le frapper sur la tête. Quand ils eurent fini de se moquer de lui, ils lui enlevèrent le manteau, lui remirent ses vêtements et l'emmenèrent pour le clouer sur une croix » (Matthieu 27/26-31).</i>
Toute personne privée de sa liberté est traitée avec humanité et avec le respect de la dignité inhérente à la personne humaine. (Pacte international relatif aux droits civils et politiques, art. 10)

Hier et aujourd'hui

Le peuple de la Bible n'est pas le seul peuple de l'Antiquité ayant exprimé des Droits Humains, mais c'est le seul dont nous possédons un corpus organisé d'écrits accessibles et qui a marqué l'histoire. Ce sont là quelques raisons qui nous ont invités à porter notre regard sur ce peuple et ses écrits.

Il en est deux autres : pour les croyants, cette histoire est un lieu par excellence où l'Humanité peut découvrir Dieu et où Dieu se laisse découvrir. En outre, tous les humains, croyants ou non, peuvent trouver dans la route de ce peuple une tranche de l'histoire de l'Humanité : celle d'hommes et de femmes faits de la même chair qu'eux, habités par les mêmes désirs et par une recherche semblable de sens.

La question posée à la Bible était celle des Droits de l'Homme. Une même question jaillit des besoins et des préoccupations des humains au 21^e siècle. Si celle-ci est relativement nouvelle, la manière de procéder est tout à fait traditionnelle : dès l'Ancien Testament on relisait les textes à partir de questions « actuelles » :

- * pendant l'exil, on relisait les traditions de l'exode en espérant un nouvel exode (Esaïe 43/18-19),
- * pendant l'occupation romaine, on relisait les Psaumes en espérant la venue d'un nouveau David (Matthieu 21/9),
- * quand les évangélistes écrivaient leurs textes, ils actualisaient les écrits des prophètes à la lumière de leur expérience avec Jésus et en réponse à des problèmes de l'Eglise naissante,
- * au fil de l'histoire, les provocations à ouvrir et à relire la Bible se sont succédées ; les paysans révoltés du 16^e siècle ont cherché dans l'Evangile les fondements de leurs droits,
- * les esclaves noirs aux Etats-Unis aussi.

TROIS ATTITUDES

Trois attitudes semblent nécessaires pour relier la Bible et l'Aujourd'hui sans déraciner la Bible de son terreau ni nous déraciner du monde dans lequel nous vivons : la familiarité, la distanciation et l'actualisation.

1. La familiarité

On pourrait aussi parler d'identification ou de connivence. En lisant la Bible, en suivant le chemin de l'émergence des Droits de l'Homme dans le peuple de la Bible, l'homme d'aujourd'hui peut se retrouver en grande partie. C'est un partage d'humanité au-delà des siècles, une quête de sens jamais terminée. Ce partage et cette quête peuvent devenir cri de joie ou de détresse adressé au Dieu de la Bible et d'Aujourd'hui.

2. La distanciation

Nous ne sommes plus au temps de Moïse, ni à l'époque de Jésus. Des millénaires nous en séparent. Le monde d'aujourd'hui n'est plus celui des temps bibliques. Pour être vrai avec le texte de la Bible, enraciné dans un monde précis et avec les Déclarations de notre temps surgies à la fin du 20^e siècle et au début du 3^e millénaire, il importe de mesurer la distance entre le passé et le présent, entre la Bible et l'Aujourd'hui. Ceci afin de ne pas arracher les textes bibliques du terreau qui les a vu naître et de ne pas nous couper du monde dans lequel nous sommes enracinés.

Voici — entre autres — quelques indications qui peuvent aider à apprécier cette distance :

Le texte biblique a été l'apanage d'un petit peuple de quelques centaines de milliers de personnes.	La Déclaration Universelle est l'affaire d'une humanité dont la population a passé en un siècle de 2 à 6 milliards de personnes.
Le texte biblique a été produit par une civilisation où tout était religieux. Dieu allait de soi pour Israël et ses voisins avaient aussi leurs dieux.	La Déclaration Universelle voit le jour à une époque de l'histoire humaine où Dieu ne va plus de soi... Ceux qui sont croyants choisissent de plus en plus librement de l'être.

Le texte biblique est le résultat d'une longue histoire. Quelque 2000 ans si on tient compte de la tradition orale.	La Déclaration Universelle a également une histoire, mais beaucoup plus brève. Et elle n'est pas achevée.
Le texte biblique est né dans une civilisation où la plupart des phénomènes et événements était expliquée par le religieux (maladie, séismes, législation...).	La Déclaration Universelle a été élaborée dans un monde où l'on cherche à expliquer les phénomènes scientifiquement.
Le texte biblique provient d'une société à taille humaine, au fonctionnement assez simple.	La Déclaration Universelle se situe dans un monde de plus en plus complexe et difficile à comprendre, au temps de la mondialisation.
Le texte biblique date d'une époque où les femmes n'avaient pas trouvé leur place dans la société et où l'esclavage n'était pas remis en cause.	La Déclaration Universelle se situe dans un monde où — malgré de nombreuses réticences — les femmes revendiquent et trouvent peu à peu leur place et dans un monde où l'esclavage — bien qu'existant toujours — est condamné.
Le texte biblique fut produit et lu par des gens dont l'horizon géographique et historique était nécessairement limité.	La Déclaration Universelle apparaît dans une humanité qui commence à mettre au jour la longueur de son histoire et la profondeur de l'univers.
Le texte biblique fut écrit à une époque où la connaissance de l'univers, de la nature, du corps humain était empirique.	La Déclaration Universelle tombe dans un monde où l'on découvre le génome humain, où l'homme manipule les gènes, et peut intervenir sur les équilibres de la planète.
Le texte biblique fut écrit pendant une période où les guerres et les cataclysmes touchaient des individus et des peuples pour un certain temps.	La Déclaration Universelle se situe dans un monde où l'homme peut mettre en cause de façon irréversible l'avenir de l'espèce humaine et de la planète.
A l'époque biblique, les problèmes de pauvreté étaient souvent réglés par l'aumône et la bienfaisance.	La Déclaration Universelle concerne une humanité où les pauvres n'ont jamais été si nombreux et où la « charité » ne suffit pas. Des changements profonds de la société sont nécessaires pour une répartition équitable des richesses, ce qui nécessite une action collective et efficace sur les causes des injustices.
L'histoire biblique se déroule lentement, sur un temps très long (près de 2000 ans). C'était le monde des auteurs de la Bible.	Aujourd'hui l'histoire s'accélère, les événements, les découvertes, les avancées et les reculs se succèdent à un rythme effréné. C'est notre monde.

3. L'actualisation

On pourrait aussi parler d'ouverture au nouveau, d'invention. Il ne s'agit pas de transposer simplement un texte ancien dans le monde d'aujourd'hui. Il s'agit de voir dans quel dynamisme sont nés ces textes anciens, regardés comme révélation de Dieu, et comment, dans les dynamismes actuels — par exemple la lutte pour les Droits de l'Homme —, la Bible peut éclairer la route des humains et des croyants. Regardée ainsi, la Bible, comme la vie, est neuve chaque matin ⁽³⁾.

⁽³⁾ Le présent exposé a été largement inspiré par cet ouvrage : Albert HARI & Albert VERDOODT, *Les droits de l'homme dans la Bible et aujourd'hui*, éditions du Signe, 2001, notamment les p. 2, 4-11 & 154-158.